



SANS FAIRE GRÈVE, CHAQUE MATIN EN VOUS LEVANT VOUS PERDEZ DE L'ARGENT



Vendredi 24 janvier, le **projet de Loi de réforme des retraites** aux conséquences ravageuses et pas seulement en matière de retraite sera **présenté en Conseil des Ministres**.

La **plupart des conditions de mise en œuvre** des différents articles du projet sont **renvoyées à des ordonnances** du Gouvernement. C'est le cas notamment des transitions entre les différents régimes existants, celui de la Fonction publique entre autres, et le futur régime unique.

Si la prise en compte de tous les éléments de rémunération primes comprises, est explicite dans l'article 17 du projet, ce dernier fait également référence à des modalités de plafonnement déterminées ultérieurement par décret. De plus, l'article 18 habilite le Gouvernement à prendre par voie d'ordonnance toute mesure visant à prévoir la convergence des cotisations versées par les agents publics et leurs employeurs.

LES PRIMES NE COMPENSERONT PAS !

Nous savons déjà que ceux qui n'ont que peu ou pas de prime seront perdants mais, ça ne signifie pas pour autant que ceux qui en perçoivent davantage pourraient ne pas y perdre voire gagner dans cette affaire. Autrement dit, **si certains s'imaginent que le niveau actuel de leur régime indemnitaire pourrait faire d'eux des gagnants dans le futur régime, ils se bercent de douces illusions.**

Concrètement qu'emporterait ce nouveau mode de calcul des cotisations et ce futur régime de retraite pour les agents de la DGFIP ?

Le premier impact serait l'augmentation du taux de cotisation et donc, une **perte de pouvoir d'achat** dont les modes hypothétiques de compensation sont renvoyés à des ordonnances.

Ne nous leurrions pas, l'État employeur ne va pas nous ouvrir des droits nouveaux sur les primes sans nous demander de cotiser. Et, il ne faudra pas compter non plus sur des augmentations de rémunération puisque le **gel**

du point d'indice semble être installé dans le **payage pour très longtemps**.

Une autre des conséquences prévisibles à ce stade pourrait être la **refonte des différents régimes indemnitaire** afin de mettre tous les fonctionnaires de l'État sur un pied d'égalité à fonction équivalente. Et enfin, régime unique dit **disparition de l'IMT** sur laquelle nous cotisons à 20 % depuis déjà quelques années.

L'ARNAQUE DU SIÈCLE !

Et tout ça pourquoi ? Pour **la promesse d'une retraite à points dont les valeurs d'acquisition et de service seraient susceptibles d'évoluer à la hausse pour l'achat et à la baisse pour le service**, l'indexation sur les salaires n'étant qu'un leurre si les salaires n'augmentent pas ce qui semble se profiler.

Ce projet, s'il va au bout, constitue l'arnaque du siècle car il vise à terme à **nous faire cotiser davantage sur notre rémunération d'activité pour aboutir à une moindre pension de retraite** que nous percevrons vraisemblablement plus tard.

Alors, **le choix est simple** : Nous pouvons **signer un double chèque en blanc au Gouvernement** à la fois sur le montant de nos futures cotisations et sur celui de notre future pension et garder nos sous dans l'immédiat. **Nous pouvons aussi résister** et perdre un peu d'argent maintenant pour ne pas en perdre beaucoup mais plus tard.

Rien n'est jamais perdu d'avance sauf les combats que l'on ne mène pas.

Tous et toutes en grève le vendredi 24 janvier pour dire au Gouvernement que nous ne voulons toujours pas d'un régime unique de retraites à points.

**24 JANVIER
TOUS MOBILISÉS
POUR GAGNER**

**TOUTES ET TOUS
EN GRÈVE
ET EN MANIFESTATION**